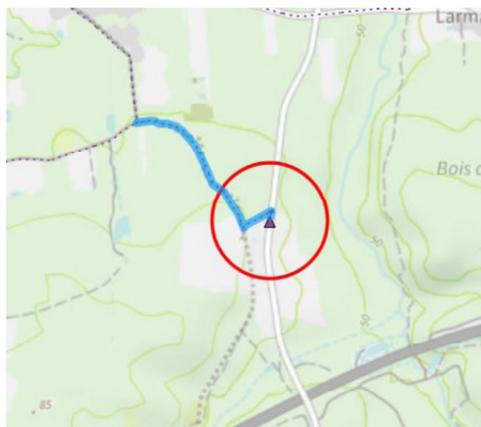


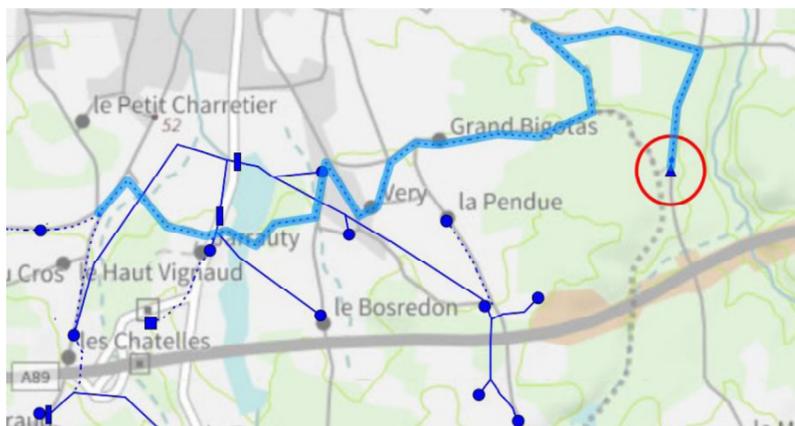
10.2. Capacité d'accueil des départs existants à proximité immédiate

Le Demandeur a souhaité connaître les capacités d'accueil des deux départs existants les plus proches issus du même Poste Source que celui de la Solution de Raccordement de Référence :

Sur le départ BRANDES (MENESC0010) du Poste Source MENESPLET, la capacité d'accueil est d'environ 2.87 MW en injection, nécessitant la pose d'une extension d'environ 740 m de réseau en 240 mm² Alu.

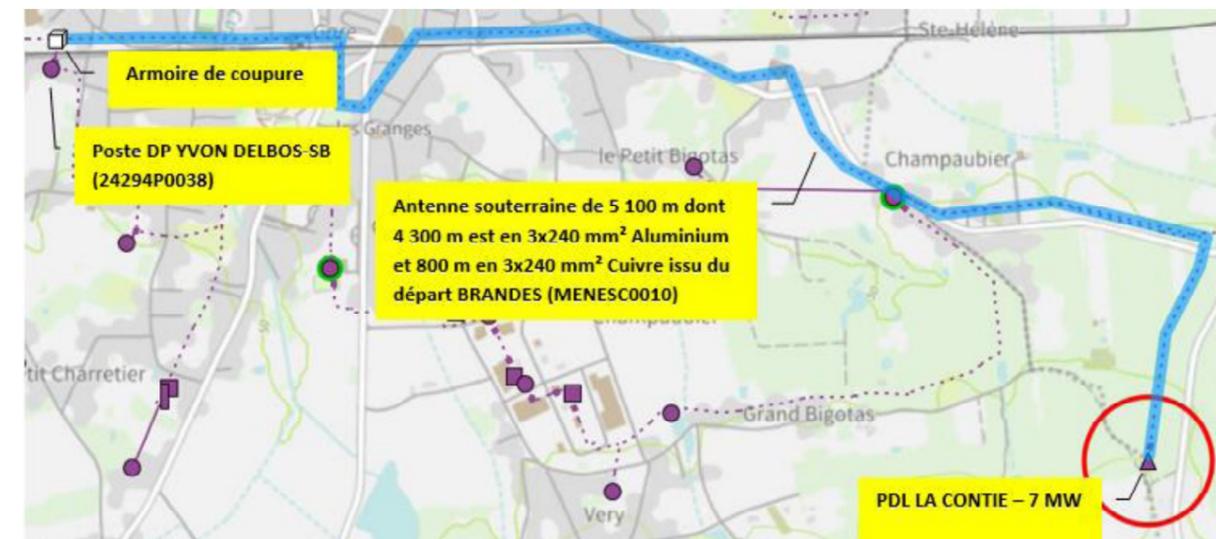


Sur le départ ST REM (MENESC0002) du Poste Source MENESPLET, la capacité d'accueil est d'environ 2.6 MW en injection, nécessitant la pose d'une extension d'environ 6.4 km de réseau en 240 mm² Alu.



11. Solution de raccordement - Résultats des études

11.1. Tracé prévisionnel de la solution de raccordement



11.2. Résultats des études :

1. La tenue thermique des ouvrages - Plan de tension HTA,

L'étude est réalisée avec les hypothèses reflétant l'impact en tension des charges consommatrices à puissance minimale, des productions existantes, et des prises optimisées sur les transformateurs HTA/BT.

L'étude prend en compte une incertitude de 1% dû à la chaîne de mesure et au fonctionnement discret du régulateur. La tension de consigne au Poste Source est optimisée en fonction du profil de tension sur la HTA et la BT aux différents profils de charge. L'étude peut conduire à une ré-optimisation de la tension de consigne au Poste Source.

Transformateurs de MENESPLET	TR Y0413
Consigne à vide U ₀ (kV)	20.40

2. La condition de transmission du signal tarifaire,

L'atténuation du signal tarifaire par l'Installation de Production du Demandeur est inférieure aux limites admises. L'installation de filtre 175 Hz n'est pas nécessaire.

3. Les niveaux de variations rapides de tension - A-coup de tension à l'enclenchement des transformateurs d'évacuation,

Pas de contrainte, les 3 transformateurs peuvent être enclenchés simultanément par fermeture du disjoncteur.

4. Le choix de la protection de découplage,

Hypothèses

À partir des puissances actives et réactives sur des poches de réseau (départ HTA, rame HTA du Poste Source, Poste Source) et de l'inertie de la machine, une estimation de la probabilité de maintien d'un régime séparé pendant plus de 400ms est fournie :

- Sur perte de liaison avec le réseau HTB,
- Sur ouverture du départ, de l'arrivée du transformateur HTB/HTA.

Résultats

Cette probabilité est, pour les centrales non équipées d'une protection de découplage de type H.4 (avec téléaction), celle :

- De dépassement de la durée normale en cas de séparation par un organe HTB ou HTA équipés d'un automate de réenclenchement rapide verrouillé par une surveillance de la tension en retour,
- De renvoi de la tension avant découplage de la centrale en absence d'un tel verrouillage de l'organe de séparation.

Ces probabilités sont celles correspondant au franchissement des seuils instantanés du type de protection de découplage préconisé par le gestionnaire de réseau ou prévu par le producteur.

Pas de risque de maintien en réseau séparé.

Conformément à l'arbre de décision de la ENEDIS-PRO-RES_10E, la protection de découplage sera à minima de type H.4.

5. La mise en œuvre d'un Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation.

Hypothèses

Conformément à l'article 33. de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité, et selon la réglementation européenne (UE) 2016/632 définissant le cadre d'une unité de production, l'installation d'un Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation (D.E.I.E.) dans le Poste de Livraison de la production peut s'avérer nécessaire. Ces éléments figurent également dans la note ENEDIS-PRO-RES_64E.

Celui-ci permettra l'échange à minima des informations suivantes :

- Début/Fin Autorisation couplage (TCD+TSD),
- Début/Fin Demande de découplage (TCD+TSD),
- Centrale couplée/ découplée (TSD),
- Mise En/HS RSE (TCD+TSD). La commande mise en RSE à distance est prioritaire sur la commande par clé,
- Télésures issues de la prise TélérInfo du compteur SAPHIR (TM).
- Gestion des TVC (Télévaleurs de consigne).

Les informations à échanger entre l'installation et le D.E.I.E sont précisées dans la Documentation Technique de Référence notamment ENEDIS-PRO-RES-14E et ENEDIS-NOI-RES-14E.

Typologie des machines	onduleurs
Somme des puissances maximales Installées	6.47 MW

Résultats

Dans le cas de cette présente étude, l'installation d'un D.E.I.E. dans le Poste De Livraison est obligatoire.

6. Réglages de Protection,

Hypothèses

À partir des puissances de court-circuit minimum, les résultats des calculs des courants de court-circuit en présence du producteur sont donnés dans un tableau afin de déterminer le type (classique ou directionnel) et les plages de réglage des protections :

- NFC 13-100,
- Du Départ HTA du producteur,
- De l'Arrivée dont dépend le Départ HTA du producteur.

Résultats

• Protection C13-100

Les courants de court-circuit vus par la protection sont donnés pour les 2 cas de défaut avec les hypothèses de réseau étudié:

- Défaut 1 : défaut biphasé chez le producteur (en incluant son réseau) = 2 384 A,
- Défaut 2 : défaut triphasé au point de livraison du producteur = 696 A,

La plage de réglage de la protection C13-100 est déterminée: $1\,443\text{ A} < I_r < 1\,907\text{ A}$.

• Protection départ producteur

Les courants de court-circuit vus par la protection sont donnés pour les 2 cas de défaut avec les hypothèses de réseau étudié

- Défaut 1 : défaut biphasé sur le départ alimentant le producteur = 414 A,
- Défaut 2 : défaut triphasé sur la tête de câble d'un autre départ du poste source en schéma départ secourant = 475 A,

La plage de réglage de la protection départ producteur est déterminée : $305\text{ A} < I_r < 331\text{ A}$.

Une protection directionnelle de phase doit être présente sur le départ du producteur

• Protection arrivée producteur

Cette étude est à réaliser si le producteur est, en schéma normal, en aval d'un transformateur exploité en double attache. Les courants de court-circuit sont donnés pour l'ensemble des hypothèses de réseau étudié

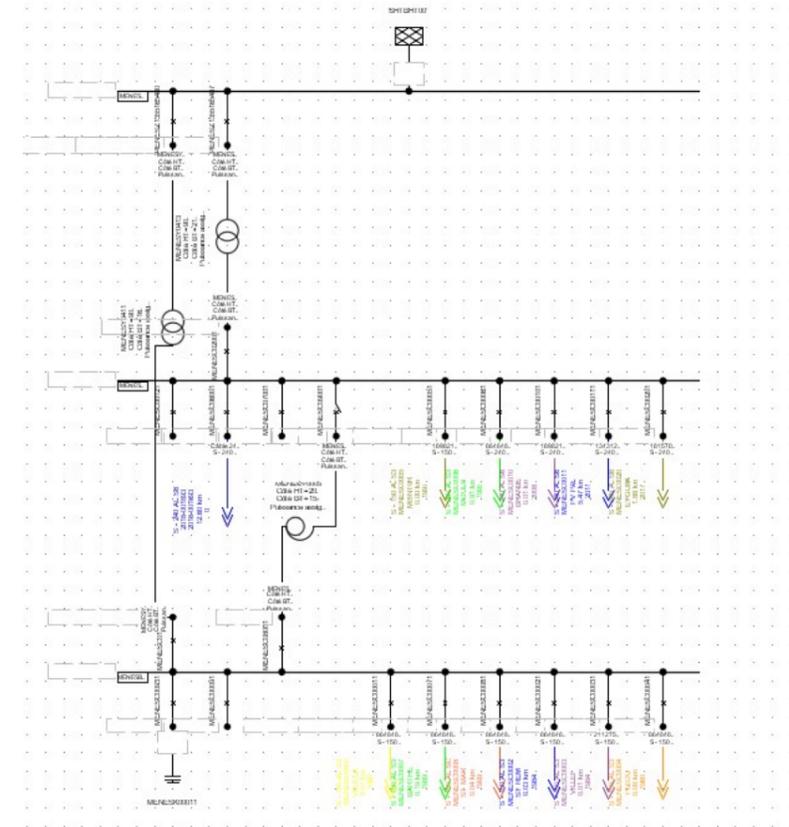
- Défaut 1 : défaut triphasé immédiatement en amont de l'arrivée.

Le transformateur est en simple attache les réglages restent inchangés.

11.3. Informations complémentaires sur les travaux Poste Source (à titre indicatif) :

Sans objet

11.4. Schéma unifilaire du Poste Source (à titre indicatif) :



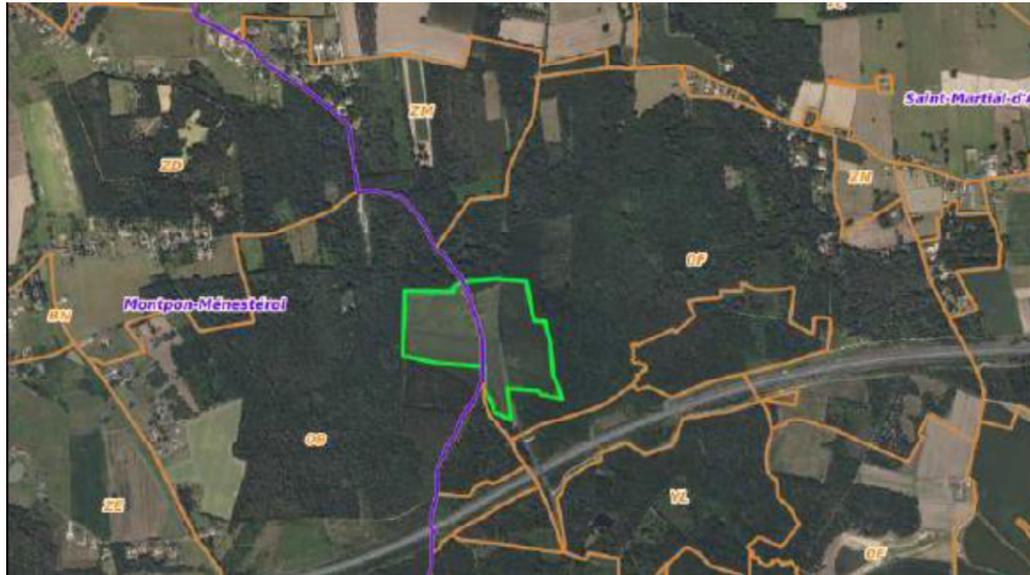
11.5. Informations complémentaires pour le domaine des tableaux HTA :

L'implantation d'un ouvrage électrique NF C 13-100 doit prendre en compte les contraintes environnementales et industrielles telles que les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI), les zones à pollution saline, les Sites industriels sensibles (Séveso...).

À compter du 1er janvier 2020, l'ancien palier technique référencé « HN 64-S-41 » avec les raccordements HTA dans l'air n'est plus autorisé d'emploi pour les nouveaux postes HTA/BT, y compris sur les zones sans contrainte environnementale, sur l'ensemble du territoire d'exploitation d'Enedis.

Pour le poste de livraison (NF C 13-100) de l'Installation faisant l'objet de la présente offre, la mise en œuvre pour le tableau HTA du palier technique actuel, référencé « HN 64-S-52 » dit insensible à l'environnement, est nécessaire.

Annexe 1 - Plans de situation et d'implantation



Annexe 2 - Caractéristiques de l'Installation (Fiches de Collecte)

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Fiche A - DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT : C'est le bénéficiaire du raccordement. Tous les documents contractuels sont établis à son nom.

Nom du Demandeur* <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input checked="" type="checkbox"/> Société* <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État	SEOLIS PROD
SIREN (Société)*	750 835 431
Nom de l'agence (pour les entreprises)	
Adresse*	336 AV de Paris
Code Postal – Ville-Pays*	79000 - NIORT
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	Hausser, Daniel
Téléphone e-mail*	 dhausser@seolis.net
Interlocuteur Technique (Nom, Prénom)	
Téléphone e-mail*	

TIERS HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT)

Le Demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?* Oui Non

Si oui, renseigner les éléments suivants :*
 le tiers dispose d'une autorisation⁴
 le tiers dispose d'un mandat de représentation (Enedis-FOR-RAC 02 E)⁵

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de (cocher la ou les cases correspondantes) :

- signer en son nom et pour son compte le (ou les) document(s) contractuel(s) relatif(s) au raccordement (Proposition Technique et Financière et Convention de Raccordement, Convention de Raccordement Directe), et, en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, le Contrat de Mandat et l'Avenant à l'Offre de Raccordement,
- procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement,
- en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant (au sens du mandat de représentation).

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, si le Demandeur a habilité un tiers, un mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur d'Enedis et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée :* M. Clément BROSSARD / SOG SOLAR

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme* M. Adrien MONSEMPEL, dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse** 16 rue Saint Joseph, 85000 MOUILLERON LE CAPTIF
 Téléphone** 06 80 60 60 60
 e-mail** adrien.monsempe@sogolar.com

* Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un Kbis.
⁴ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès d'Enedis mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.
⁵ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur d'Enedis jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CAD-1 (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

Paraphe du Demandeur : *M. Hausser*

Page : 5/32





Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

LOCALISATION DU SITE

Nom de l'Installation**	La Contie
SIRET ¹ 7*	
Adresse*	Lieu dit La Contie
Code Postal - Ville*	24700 MONTPON-MENESTEROL
Code INSEE Commune ⁸ *	24294
Coordonnées GPS du PdL* [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	(44.994746 ; 0.195499)
Type d'entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat ^{9*}	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE ¹⁰) *	
Forme juridique de l'entreprise* (SA, EARL... → voir KBIS)	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation ¹¹ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (joindre le contrat de mise à disposition de la toiture) Si Non, indiquer le nom du propriétaire du bâtiment :

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION → Veuillez remplir les cases ci-dessous ainsi que la Fiche T1

Puissance de production installée P _{max} ¹² *	7000 kW ¹³
→ correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter	
Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution*	<input checked="" type="checkbox"/> La vente totale de la production <input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) <input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site ¹⁴
Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution*	7000 kW ¹⁵
→ correspond à la puissance de raccordement en injection ¹⁶ (Prac inj)	
<input checked="" type="checkbox"/> Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage ?*	<input type="checkbox"/> Oui, par bridage statique ¹⁴ <input type="checkbox"/> Oui, par bridage dynamique ¹⁴ <input checked="" type="checkbox"/> Non

¹ Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.
² Renseigner le SIRET correspondant au Site de l'Installation de Production, dans le cas où le Demandeur est une entreprise ou un établissement.
³ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.
⁴ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site Internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/informatique/v2405142> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).
⁵ Pour l'application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008, « P_{max} » désigne la puissance installée définie à l'article 1 du décret du 7 septembre 2000. La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de la puissance P_{max}.
⁶ kW = kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1.
⁷ Si il y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Dans le cas où le Demandeur souhaite bénéficier de la prime Pb au sens de l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017, un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) sera établi.
⁸ Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.
⁹ Joindre l'attestation de bridage.



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Le Demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat ^{15, 16,*}	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non * Si Non, Responsable d'équilibre choisi :
Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques :*	Candidat <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Lauréat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non retenu parmi les lauréats <input checked="" type="checkbox"/> Les lauréats ne sont pas encore désignés Si Oui, désignation de l'appel d'offres : AO GRE GENERALE AU SOL
Productibilité moyenne annuelle*	9463000 kWh >>> 1352 heures
Date souhaitée pour la mise en service ^{17*}	JUIN 2023

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE

Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point de Livraison du Site)*	9 kW ¹⁸
Si la puissance est non nulle, le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ?*	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non → Veuillez remplir la Fiche T2
Uniquement pour les demandes de raccordement au réseau HTA, dans le cadre des besoins en qualité d'alimentation, quels seuils souhaitez-vous pour les engagements ?	<input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Personnalisé, pour les : <input type="checkbox"/> Creux <input type="checkbox"/> Coupures
Uniquement pour les demandes de raccordement au réseau HTA, une demande simultanée pour une alimentation de secours en Soutirage est-elle nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Si Oui, Puissance de secours demandée en Soutirage	_____ kW ¹¹

RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU

La demande concerne-t-elle un Site 19 (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?*	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce(s) raccordement(s)) <input type="checkbox"/> BT en Soutirage <input type="checkbox"/> BT en Injection <input type="checkbox"/> HTA en Soutirage <input type="checkbox"/> HTA en Injection
Le Demandeur souhaite-t-il :*	<input checked="" type="checkbox"/> Cas 1 : la création d'un nouveau Point de Livraison dédié à la présente demande <input type="checkbox"/> Cas 2 : le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante <input type="checkbox"/> Cas 3 : le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante

¹⁵ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'Installation dans le cadre de la signature du CARD-I.
¹⁶ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 100 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.
¹⁷ Cette date est fournie à titre indicatif.
¹⁸ kW = kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1. Si cette valeur est nulle et que la puissance P_{max} est inférieure ou égale à 36 kVA, alors il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACS). Si l'Installation de Consommation est existante, alors ce formulaire n'est pas requis.
¹⁹ Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), tel que défini par le décret n°73-314 du 14.03.73.





Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Si Cas 2 souhaité : Indiquer les caractéristiques du site existant : <input checked="" type="checkbox"/> En soutirage : Niveau de tension et Puissance Souscrite actuelle* Référence du contrat de fourniture ou du contrat d'accès (CARD)* Nom du Titulaire* <input checked="" type="checkbox"/> En injection : Puissance de production installée P _{max} actuelle* Référence du contrat d'accès (CARD-I, CRAE/CAE)* Nature de la modification de raccordement*		<input type="checkbox"/> BT : _____ kVA <input type="checkbox"/> HTA : _____ kW <input type="checkbox"/> Augmentation de Puissance de Raccordement <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une nouvelle installation de Production <input type="checkbox"/> Rénovation dans le cadre de l'arrêté du 23 avril 2008 (Art 2) <input type="checkbox"/> Hors Rénovation <input type="checkbox"/> Autre
Si Cas 3 souhaité : Cette demande de raccordement fait l'objet d'une demande de raccordement indirect. ² La Fiche D est à remplir pour chaque Installation indirectement raccordée. CARD-S et/ou CARD-I ou-CU et Puissance de Raccordement en Soutirage et/ou Injection du Site hôtebergeur :		<input type="checkbox"/> CARD-S ou CARD-I <input type="checkbox"/> CU N° Contrat: _____ kW
DISPOSITIF DE COMPTAGE Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage ^{20*}		
<input checked="" type="checkbox"/> Schéma S1 <input type="checkbox"/> Schéma S2 <input type="checkbox"/> Schéma S3 <input type="checkbox"/> Schéma S4 <input type="checkbox"/> Schéma S5 <input type="checkbox"/> Schéma S6 <input type="checkbox"/> Schéma S7 <input type="checkbox"/> Autre		
Si Autre, préciser les dispositifs particuliers de comptage souhaités (joindre un schéma explicatif)*		

LOI DE RÉGULATION LOCALE DE PUISSANCE RÉACTIVE (uniquement pour les demandes de raccordement au réseau HTA)

Le Demandeur souhaite qu'Enedis étudie une solution de raccordement avec une loi de régulation locale de puissance réactive de type $Q=f(U)$ * Oui Non

Si oui, indiquer les capacités constructives en puissance réactive à prendre en compte²¹
 Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises en compte :
 $Q_{min} = -0,35 \times Pracc\ Inj$ et $Q_{max} = 0,4 \times Pracc\ Inj$

$Q_{max} =$ _____ kVAr
 Soit un ratio $Q_{max}/Pracc\ Inj =$ _____
 $Q_{min} =$ _____ kVAr
 Soit un ratio $Q_{min}/Pracc\ Inj =$ _____

²⁰ Schémas de référence selon les descriptions de la note de la DTR Enedis-NDI-RES_46E
²¹ Si la case « oui » est cochée, joindre un diagramme [P,Q] et [U,Q] précisant les capacités constructives de l'installation au niveau du point de livraison. Les valeurs remplies doivent respecter les exigences décrites dans la note de la DTR Enedis-NDI-RES_60E, à défaut une attestation d'engagement du producteur à respecter les capacités constructives déclarées (Q_{min}/Q_{max}) peut être jointe.



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

CAPACITÉS D'ACCUEIL DES DÉPARTS HTA EXISTANTS (uniquement pour les installations raccordées au réseau HTA)

Dans le cas où la Solution de Raccordement de Référence implique soit :
 la création d'un départ direct,
 des renforcements du réseau HTA existant,
 Le Demandeur souhaite qu'Enedis lui fournisse la capacité d'accueil des deux départs existants les plus proches issus du même Poste Source que celui de la Solution de Raccordement de Référence²² Oui Non

Si Oui et dans le cas d'une demande d'Offre de Raccordement, le Demandeur souhaite recevoir, en plus de l'Offre de Raccordement de Référence, un devis d'étude de type :
 division de parc ? Oui Non
 puissance de raccordement en injection plus faible ? Oui Non

Préciser la puissance minimale de raccordement en injection souhaitée ($\geq 70\% Pracc\ Inj$).²³
 Pracc inj min = 5000 kW

RÉGULATION DE PUISSANCE ACTIVE EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE²⁴

Toute ou partie de l'installation de production mettra en œuvre une loi de régulation de puissance active produite en réponse à une variation de fréquence, loi de type $P=f(f)$ * Oui Non

RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPEES²⁵ dont la somme des puissances de raccordement est supérieure à 250 kVA DANS LE CADRE DES SCHEMAS REGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie* Oui (aucun autre projet) Non (compléter les informations ci-dessous)

Indiquer les références des Installations se trouvant dans le cas ci-dessus²⁵

Numéros des contrats ou numéros des dossiers de demandes de raccordement :
 - _____
 - _____
 - _____
 - _____

²² Si la demande concerne une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier, les résultats de la Proposition de Raccordement avant complétude du dossier indiqueront, sous réserve des mêmes conditions, la capacité d'accueil des deux départs existants les plus proches, sans restriction concernant le Poste Source dont ils sont issus. Les Propositions de Raccordement avant complétude du dossier sont payantes et soumises à l'acceptation d'un devis.
²³ La $Pracc_inj_min$ correspond à la Puissance de Raccordement en injection la plus faible que le Demandeur est prêt à accepter. Elle servira au dimensionnement de la nouvelle solution de raccordement (nouvelle $Pracc_inj$ qui ne pourra jamais être dépassée, comme précisé dans le mode d'emploi des Fiches de Collecte Enedis-OPE-RES_08E). Dans le cas d'une division potentielle de parc, elle correspond à la somme des puissances de raccordement en injection des deux parcs. Elle ne peut être strictement inférieure à 70% de la $Pracc_inj$ initiale, et sera, par défaut, prise à cette valeur.
²⁴ Selon la description du chapitre 2.3.2.3 de la note DTR Enedis-PROS-RES_10E.
²⁵ Telles que définies à l'article D 342-22 du Code de l'énergie. Comme précisé dans la procédure DTR Enedis-PRO-RES_65E, le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les installations à examiner par Enedis. Lors de cet examen, Enedis vérifiera si les installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des installations dépasse 250 kVA, la quota-part du S3REN sera appliquée sur la base de la somme des puissances.



ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU
Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

PROJETS GROUPÉS EN INJECTION 26

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ²⁷ ?* Oui Non
Si Oui, précisez les références des autres demandes ²⁸ :*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ²⁹

[Empty text box for additional information]

TYPE DE DEMANDE

Demande (dans tous les cas continuez le questionnaire)*
 Proposition de Raccordement avant complétude du dossier
 Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par Enedis
 Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le Demandeur dans le cadre de l'article L.342-2 du Code de l'énergie ³⁰

CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche A : DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET »

Date : 23/11/2020
Nom - Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Adrien Monsempès
Signature*
SASU SOG SOLAR
18 Rue Saint Joseph
85000 MOUILLERON LE CAPTIF
☎ 02 52 43 12 03
contact@sogso-ar.com
RCS La Roche Sur Yon 788 779 791

²⁶ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.
²⁷ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007.
²⁸ Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement.
²⁹ Cette rubrique permet au Demandeur d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires au traitement de sa demande de raccordement.
³⁰ L'article L. 342-2 du Code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son installation selon un dispositif décrit dans la note de la DTR Enedis-PRO-RES_67E.



ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU
Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Fiche C - CARACTÉRISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN HTA

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en Basse Tension. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

EMPLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement*

Enedis vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.
Selon la Documentation Technique de Référence d'Enedis le raccordement de référence de votre installation correspond au poste de livraison en limite de domaine privé.
À votre demande, Enedis étudie la possibilité de réaliser le déport du poste de livraison à l'intérieur du Site. Enedis vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre installation.

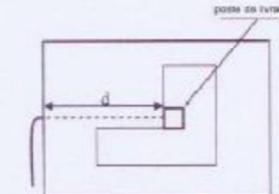
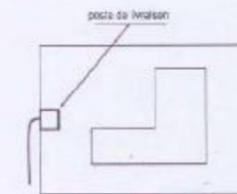
Cocher la configuration que vous souhaitez :*

Raccordement de référence :

Autre Configuration :

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel d'Enedis



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison :

d = _____ mètres

Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le(s) fourreau(x) ? Oui Non

Le diamètre des fourreaux sera précisé dans la Convention de Raccordement.

Le Demandeur fournira à Enedis un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (PGOC) de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012.

ORDRE DE SERVICE ÉTUDE (OSE)

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier d'un OSE ⁴⁰ ? Oui Non

⁴⁰ L'OSE permet d'anticiper les études de réalisation avant l'acceptation de la PTF ou de la CRD (Convention de Raccordement Directe). Celui-ci fera l'objet d'un devis dont l'acceptation et le paiement permettront de lancer les études de réalisation. Son montant sera déduit du montant de la contribution au coût du raccordement incombant au producteur.





Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR

Schéma de l'Installation Intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale Sn), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque Unité de Production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites.
Schéma du poste de livraison*	Joindre un schéma unifilaire précisant les caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...).
Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien*	<input type="checkbox"/> Échelonnée 1 à 1 <input checked="" type="checkbox"/> Simultanée par fermeture du disjoncteur général <input type="checkbox"/> Transformateurs magnétisés par les machines de production

COMPENSATION GÉNÉRALE DU SITE : NB : ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine

Le Site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Puissance totale des condensateurs	_____ kvar
Nombre de gradins et puissance unitaire	_____ / _____ kvar



Page : 17/32
Paraphe du Demandeur : Am
enedis-FOR-RES_18E
Version 18
20/04/2020



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

TRANSFORMATEURS D'ÉVACUATION ET UNITÉS DE PRODUCTION*

Transformateurs d'évacuation*			Unités de Production associées au transformateur*		
Marque et n° de référence	Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Onduleurs*		
			Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
SIEMENS 4HB6467-9EE05	2500 kVA	3	37	175 kVA	185 kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____ kVA	_____ kVA

Transformateurs d'évacuation			Unités de Stockage associées au transformateur			
Marque et n° de référence	Puissance nominale Sn	Nombre	Nombre	Marque et n° de référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur)	Puissance apparente nominale Sn
_____	_____ kVA	_____	_____	_____	_____	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____	_____	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____	_____	_____ kVA
_____	_____ kVA	_____	_____	_____	_____	_____ kVA

ANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - CARACTÉRISTIQUES

Puissance installée respectant les seuls critères généraux d'implantation sur bâti (installation non intégrée au bâti) ^{43, 42*}	_____ kWc
Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation et d'intégration au bâti (installation intégrée au bâti) ^{43, 42*}	_____ kWc
Puissance installée relative à une installation lauréate ou candidate à un appel d'offres*	_____ kWc
Puissance installée au sol ^{42**}	7540 kWc

* En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et citées en métropole continentale.
 ** En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 100 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.

Page : 18/32
Paraphe du Demandeur : Am
enedis-FOR-RES_18E
Version 18
20/04/2020





Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'Installation, exprimées au format DMS XX° YY' ZZ" N/S/E/O ⁴³ * Exemple (dans Paris) : 48° 51' 25.3" N (latitude) 2° 17' 21.9" E (longitude)	Point 1 (latitude) : _____ " N
	(longitude) : _____ " E <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/>
	Point 2 (latitude) : _____ " N
	(longitude) : _____ " E <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/>
	Point 3 (latitude) : _____ " N
	(longitude) : _____ " E <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/>
	Point 4 (latitude) : _____ " N
	(longitude) : _____ " E <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/>

AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Avez-vous une puissance Q ⁴⁴ à déclarer ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) *	_____ kWc
Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q	N° affaire raccordement : _____ N° contrat d'achat : _____

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE (Si la Pmax de l'Installation de Production est supérieure ou égale 5 MW) *

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de la prestation P645 (Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une Installation de Production HTA) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance autorisé d'emploi par Enedis.	

CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche C - CARACTÉRISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN HTA »

Date :* 23/11/2020	Nom - Prénom du Demandeur ou du tiers : habilité : * Adrien Monsempès
	Signature* SASU SOG SOLAR 18 Rue Saint Joseph MOULLERON LE CAPTIF 02 62 43 02 03 contact@sogsolar.com RCS La Roche Sur Yon 788 7 9 791

⁴³ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.
⁴⁴ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 9 mai 2017, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR	
Marque et référence de l'onduleur*	HUAWEI SUN2000-185KTL-H1
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ⁴⁵ : _____
TECHNOLOGIE	
Puissance apparente nominale de l'onduleur*	175 kVA
Courant nominal - In*	126.5 A
Puissance apparente maximale de l'onduleur ^{46a} *	185 kVA
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input checked="" type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)
Tension de sortie assignée*	800 V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input checked="" type="checkbox"/> Triphasé
IMPÉDANCE A 175 Hz*	
Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.	
Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur)	<input checked="" type="checkbox"/> schéma équivalent série R _{175 Hz} = 0.015 Ω <input type="checkbox"/> schéma équivalent parallèle X _{175 Hz} = -59 Ω
COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT EN SORTIE ONDULEUR	
Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')	
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur)	Ip = 190.8 A Ik'' = 134.9 A

⁴⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.
^{46a} Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.





Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

HARMONIQUES*

Rang	Courant harmonique % de In	Rang	Courant harmonique % de In
2	0.2333	3	0.0863
4	1.1583	5	0.3249
6	0.0938	7	0.3187
8	0.1246	9	0.0482
10	0.1361	11	0.2018
12	0.0973	13	0.5145
14	0.2312	15	0.0607
16	0.1693	17	0.2693
18	0.0808	19	0.4114
20	0.1394	21	0.048
22	0.0897	23	0.1369
24	0.047	25	0.228
26	0.0733	27	0.0415
28	0.0536	29	0.0646
30	0.0319	31	0.1495
32	0.0479	33	0.0334
34	0.0408	35	0.0456
36	0.0255	37	0.1081
38	0.0348	39	0.0311
40	0.0304	41	0.0436
42	0.0196	43	0.082
44	0.0276	45	0.0278
46	0.0224	47	0.0434
48	0.0162	49	0.0661
50	0.0225		

In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

CERTIFICATION DES DONNÉES : « ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE »

Date : * 11/02/2021

Nom - Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Adrien Monsempès

Signature *
SASU SOG SOLAR
18 Rue Saint Joseph
85000 MOULLERON LE CAPTIF
☎ 02 52 43 02 03
contact@sogsolar.com
RCS La Roche Sur Yon 768 776 751



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR PRÉSENT SUR LE SITE

TRANSFORMATEUR DE DÉBIT DES ONDULEURS - CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

Marque et référence du transformateur* SIEMENS (Voir plaque transfo)

Fournir les caractéristiques constructeur du transformateur* Référence du document** 4HB6467-9EE05

Puissance nominale* 2500 kVA

Tension primaire* 20 kV

Tension secondaire* 0.8 kV

Tension de court-circuit* 7,29 V

Courant d'enclenchement - I enclenchement crête / I nominal crête**
(remplir la valeur prenant en compte le dispositif de limitation de courant d'enclenchement le cas échéant)

Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement :
 Oui (si oui, une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe aux Fiches de Collecte)
 Non 4,98 p.u

Courant à vide* 0,1 A

Pertes à vide* 1,75 kW

Pertes au courant nominal* 22 kW

CERTIFICATION DES DONNÉES : « TRANSFORMATEUR »

Date : * 12/01/2021

Nom - Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Adrien Monsempès

Signature *
SASU SOG SOLAR
18 Rue Saint Joseph
85000 MOULLERON LE CAPTIF
☎ 02 52 43 02 03
contact@sogsolar.com
RCS La Roche Sur Yon 768 776 751

** Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.
** Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête.
Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / √2.



Annexe 5 : Attestation du propriétaire forestier pour le projet de création d'une piste en forêt

Guy BECHEAU
LE CONTE
24250 CENAC et ST JULIEN
06 19 30 32 00

ATTESTATION :

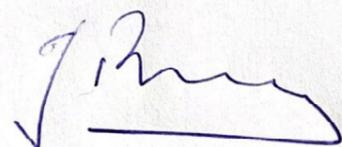
Je soussigné Guy Becheau certifie par la présente avoir engagé des démarches auprès de la chambre d'agriculture de la Dordogne le 29 Juin 2021 pour élaborer un plan simple de gestion de ma propriété forestière à cheval sur les communes de Saint Martial d'Artenset et Monpont Menestérol; Ce plan doit définir les conditions dans lesquelles je pourrai exploiter les plantations existantes et les coupes de bois à venir, ainsi que définir les parcelles sur lesquelles des chemins de débardage seront implantés ou restaurés.

ci-joint le plan et la liste des parcelles concernées

POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT.

Guy Becheau

Cenac le 7 Juillet 2021



Becheau

BECHAU Guy
18 Rue Descartes
75005 PARIS
Tel: 06.19.30.32.00.
gbechau@icloud.com

Le Conte 24250 Cenac et St Julien

Parcelles cadastrales incluses dans le Plan Simple de Gestion

Commune	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface en Ha	Surface forestière en Ha
St Martial d'Artenet	F	17	La Contie	0,3810	0,3810
	F	18	La Contie	0,2263	0,2263
	F	245	Ville du Fort Pointu	0,7810	0,7810
	F	246	Ville du Fort Pointu	0,4250	0,4250
	F	272	Bois de la Contie	0,3420	0,3420
	F	273	Bois de la Contie	0,6750	0,6750
	F	274	Bois de la Contie	0,6655	0,6655
	F	275	Bois de la Contie	0,4790	0,4790
	F	279	Bois de la Contie	0,2519	0,2519
	F	280	Bois de la Contie	3,1460	3,1460
	F	281	Bois de la Contie	2,3607	0,0000
	F	282	Bois de la Contie	6,6635	6,6635
	F	283	Bois de la Contie	1,3655	0,0000
	F	284	Bois de la Contie	1,4665	0,0000
	F	285	Bois de la Contie	0,0080	0,0080
	F	286	Bois de la Contie	0,0720	0,0720
	F	287	Bois de la Contie	0,2280	0,2280
	F	288	Bois de la Contie	0,9060	0,9060
	F	289	Bois de la Contie	0,4704	0,4704
	F	291	Bois de la Contie	1,0798	1,0798
	F	293	Bois de la Contie	1,4800	1,4800
	F	294	Bois de la Contie	3,7648	3,7648
	F	295	Bois de la Contie	0,1590	0,1590
	F	296	Bois de la Contie	0,5940	0,5940
	F	297	Bois de la Contie	1,0820	1,0820
	F	903	Bois de la Contie	0,8364	0,8364
	F	905	Bois de la Contie	0,1703	0,1703
	F	907	Bois de la Contie	1,7637	1,4137
	F	969	Aux Bretonnies	0,0627	0,0627
	F	975	Aux Bretonnies	1,9307	1,9307
YL	29	Ville du Fort Pointu	2,2130	2,2130	
ZM	64	Les Clauds	1,7050	1,7050	
Montpon Ménéstérol	B	342	La Contie	1,5390	1,5390
	B	344	La Contie	1,1886	0,0000
	B	345	La Contie	0,5220	0,0000
	B	346	La Contie	0,2400	0,0000
	B	347	La Contie	0,2248	0,0000
	B	348	La Contie	0,4080	0,0000
	B	349	La Contie	0,4452	0,0000
	B	350	La Contie	1,1780	0,0000
	B	351	La Contie	0,4558	0,0000
	B	352	La Contie	0,6720	0,0000
	B	353	La Contie	0,2320	0,2320
	B	354	La Contie	1,8790	0,7000
	B	355	La Contie	0,5308	0,5308
	B	356	La Contie	2,8480	2,8480
	B	357	La Contie	1,0798	1,0798
TOTAL				51,1977	39,1416